

**ARRÊTÉ DU 22 AVRIL 2016 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES  
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES REPRÉSENTANT LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNIVERSITÉ PARIS-EST**

L'administrateur provisoire de la Communauté d'Universités et Établissements,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.718-7 et suivants,

Vu le décret n°2015-156 du 11 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est », et notamment ses articles 7 et 8,

Vu l'arrêté de la Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des universités, du 12 novembre 2015 portant nomination de l'administrateur provisoire,

Vu l'article 4.2 du règlement intérieur d'Université Paris-Est,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Liste des personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales au Conseil d'administration**

Conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur d'Université Paris-Est, sont désignées membres du Conseil d'administration d'Université Paris-Est au titre du 3° de l'article 7 des statuts :

**Par le Conseil régional d'Ile-de-France**

Mme Faten HIDRI, Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, titulaire.

**Par le Département de Seine-et-Marne**

Mme Geneviève SERT, Vice-présidente en charge des collèges et de l'enseignement, Conseillère départementale du canton de Lagny-sur-Marne, titulaire.

Mme Véronique PASQUIER, Conseillère départementale du canton de Claye-Souilly, suppléante.

**Par le Département du Val-de-Marne**

Mme Jeannick LE LAGADEC, Conseillère départementale du Val-de-Marne, titulaire.


Mme Brigitte Jeanvoine, Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne, suppléante.

**Article 2 : exécution**

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champs-sur-Marne, le 22 avril 2016,

Philippe Tchamitchian

  
Administrateur provisoire